

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers



Direction de la solidarité et
de l'Autonomie

F10

Séance publique du mercredi 29 juin 2022

Convoqué le jeudi 23 juin 2022, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20:00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

Présents :

Patrice LECLERC, Anne-Laure PEREZ, Mohamed GRICHI, Yasmina ATTAFF, Laurent NOEL, Délia TOUMI, Grégory BOULORD, Carole LAFON, Belkacem OUCHEN, Chaouki ABSSI, Ibrahima NDIAYE, Sofia MANSERI, M'Hamed BINAKDANE, Sonia BLANC, Christian DESCHENES, Céline LANOISELEE, Zine BOUKRICHE, Véronique DESMETTRE, Khalid DAMOUN, Eloi SIMON, Fabienne MOREAU, Mohamed DDANI, Mariama GASSAMA, Isabelle TITTI DINGONG, Ahcen MEHARGA, Laetitia GHIRARDI, Sinan KARAKUS, Christelle NEDELEC, Philippe HALLAIS

Etaient représentés :

Phillippe CLOCHETTE représenté par Carole LAFON, Zineb ZOUAOUI représentée par Chaouki ABSSI, Christophe BERNIER représenté par Laurent NOEL, Alexandra D'ALCANTARA représentée par Grégory BOULORD, Roger DUGUE représenté par Yasmina ATTAFF, Isabelle MASSARD représentée par Belkacem OUCHEN, Maria Blanca FERNANDEZ représentée par Céline LANOISELEE, Nadia MOUADDINE représentée par Patrice LECLERC, Richard MERRA représenté par Délia TOUMI, Aurélie REMACLE représentée par Zine BOUKRICHE, Elsa FAUCILLON représentée par Mariama GASSAMA, Karine CHALAH représentée par Ahcen MEHARGA, Ibrahima DIALLO représenté par Sinan KARAKUS

Absents excusés :

Jacques BRIFFAULT

Ne prend pas part au vote : 3

Phillippe CLOCHETTE (représenté par Carole LAFON), Véronique DESMETTRE, Maria Blanca FERNANDEZ

Nombre de votes pour : 39

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions :

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

Autorisation de signature de l'avenant n°4 à la convention d'objectifs 2018-2022 entre la Ville de Gennevilliers et l'Office communal AGIR pour le versement de la subvention 2022

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 26 septembre 2018, exécutoire le 2 octobre 2018, autorisant Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs de l'Office communal pour l'Animation Gennevilloise et l'Initiative des Retraités (Office communal AGIR), définissant les relations entre la Ville de Gennevilliers et l'Office communal pour l'Animation Gennevilloise et l'Initiative des Retraités (AGIR) et fixant les obligations respectives de chaque partie contractante,

Considérant que l'Office communal AGIR régi par la loi de 1901, a pour vocation d'organiser, animer, diffuser et gérer des activités de formation continue, de loisirs, de tourisme social à l'intention des retraités et des actifs en préparation à la retraite, de promouvoir l'initiative de ses adhérents,

Considérant qu'il y a lieu de signer l'avenant n°4 à la convention d'objectifs 2018-2022 déterminant les modalités de versement de la subvention municipale accordée à l'association pour l'exercice 2022,

Vu l'avis de la Commission intéressée,

DELIBERE

Article 1 : Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°4 à la convention Communal AGIR et à verser une subvention de fonctionnement de 150 755 € au

Advisé et notifié en préfecture
092-219200367-20220629-Delib.F10-DE
Date de réception préfecture : 06/07/2022

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982
Acte reçu par le représentant de l'état

le 26/06/22

Affiché le 6/07/22

Exécutoire le 6/07/22

Le Maire
Patrice LECLERC



Signé électroniquement le
Le 1 juillet 2022

Accusé de réception en préfecture
092-219200367-20220629-Delib-F10-DE
Date de télétransmission : 06/07/2022
Date de réception préfecture : 06/07/2022